

# FICHES PROBLÉMATIQUES DU PDE 2024-2034

Conseil des bassins versants des Mille-Îles

Nom de la zone : Mille-Îles

Date : 1 mars. 24

Catégorie de problématique : 3. Destruction et/ou dégradation de la qualité des milieux humides ou hydriques

- Autre catégorie #1 (facultatif) : Au besoin, choisissez un élément
- Autre catégorie #2 (facultatif) : Au besoin, choisissez un élément

Autre(s) nom(s) pour cette catégorie dans le PDE (facultatif) : Perte et dégradation des milieux humides et riverains (dans le PDE actuel 2015-2020)

Catégorie présente :

Catégorie potentiellement présente :

## 1. Les problématiques de cette catégorie se définissent dans la zone par les éléments suivants :

### A. DESCRIPTION FACTUELLE :

Les milieux humides (MH) regroupent l'ensemble des écosystèmes dont le sol est saturé d'eau à longueur d'année ou pendant une période suffisamment étendue pour que la végétation et le sol en soient influencés. On en distingue diverses catégories, dont les étangs (ou eau peu profonde), les marais, les marécages, les tourbières boisées et les tourbières ouvertes (ombrotrophe et minérotrophe) (Canards Illimités Canada et MELCCFP, 2016). Les milieux hydriques, quant à eux, sont constitués des rives, du littoral et des zones inondables des lacs et des cours d'eau (LQE, art. 46.0.2) (Publications Québec, 2023).

Les milieux humides représentent près de 6,1 % (6 772 ha) de la superficie du territoire du COBAMIL, ce qui se situe en deçà des seuils qu'Environnement Canada considère comme essentiels pour le support des populations fauniques et pour le maintien des fonctions des écosystèmes. Selon le gouvernement du Canada, les milieux humides devraient effectivement constituer plus de 10 % d'un bassin hydrographique et plus de 6 % d'un sous-bassin (Environnement Canada, 2013).

Le contexte métropolitain dans lequel s'insère la zone des Mille-Îles a induit un développement accéléré du territoire, faisant diminuer les superficies occupées par les milieux naturels et causant la dégradation des écosystèmes. On estime que la grande région de Montréal, dans laquelle s'inscrit la presque totalité de la zone de GIEBV des Mille-Îles, a perdu 80 % de ses milieux humides d'origine (Beaulieu et autres, 2010).

En milieu urbain, plusieurs kilomètres de berges ont été privés de leur plaine inondable, par le relèvement de terrains (remblayage) ou la construction de digues et murs de soutènement. En milieu rural, les corridors fluviaux ont été bouleversés par le nivellement et le drainage des terres, le redressement de cours d'eau et la

maximisation des surfaces cultivées. Les écosystèmes humides et hydriques qui demeurent aujourd'hui sont dégradés, affectés par de nombreuses perturbations. Cela se manifeste par une biodiversité appauvrie et une diminution marquée des services écologiques fournis par ces écosystèmes (filtration de l'eau, contrôle de l'érosion, régulation des crues, conservation de la biodiversité biologique, séquestration du carbone et atténuation des impacts des changements climatiques, qualité du paysage, approvisionnement en eau potable, usages récréatifs, etc.).

La destruction des milieux humides et hydriques est aussi une problématique au cœur des Plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH), qui se veulent un document de réflexion stratégique, produit par les MRC et visant à intégrer la conservation des milieux humides et hydriques à l'aménagement du territoire. Ainsi, le cadre légal et réglementaire du MELCCFP entourant ces milieux reflète l'importance de cet enjeu et prévoit diverses mesures pour freiner leur perte. (MELCCFP, 2023)

## **B. CONSÉQUENCES PRINCIPALES :**

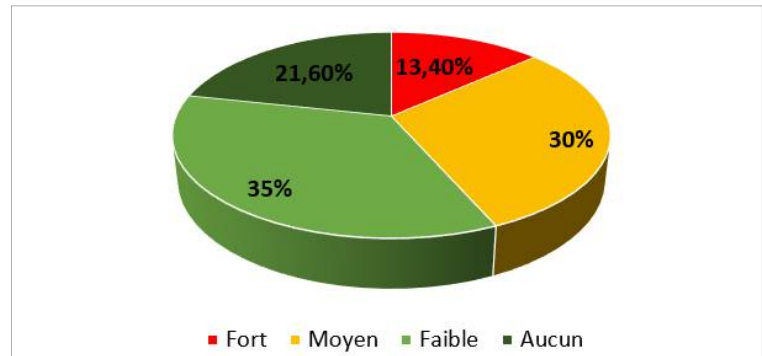
Bien que les bénéfices qu'ils apportent à la population et aux écosystèmes soient de plus en plus largement reconnus, la dégradation des milieux humides continue d'être un problème très actuel. La destruction et la dégradation des MH peuvent entraîner plusieurs conséquences négatives pour la collectivité considérant la perte de nombreux services écologiques :

- Les services écologiques fournis par les écosystèmes humides et hydriques (ex. contrôle de l'érosion, filtration de l'eau, régulation des crues, inondations, etc.)
- La biodiversité et les risques d'extinction d'espèces menacées ou vulnérables
- La dégradation des habitats de reproduction et de survie de plusieurs espèces de poissons et d'animaux, ainsi que la nidification de la sauvagine
- La perte de connectivité entre les habitats et les enjeux que cela représente autant pour la faune que pour les humains : augmentation du risque de collision sur les routes, dégradation du recrutement au sein de l'ichtyofaune qui peut atteindre les activités de pêche, etc.
- La diminution de la qualité de vie des citoyens
- La diminution de la qualité de l'eau sur la rivière des Mille Îles ainsi que sur ses tributaires
- La disparition quasi systématique des terres adjacentes encore à l'état naturel à la rivière des Mille Îles

La dégradation des milieux humides varie grandement selon la localisation sur le territoire. La cartographie des perturbations de Canards Illimités Canada (CIC) a permis d'identifier l'ampleur (niveau d'impacts) des pressions anthropiques sur les milieux humides dans la GIEBV des Mille-Îles (Beaulieu et autres, 2010) :

- Aucun (milieu humide dans un état naturel et intact, non altéré)
- Faible (altération légère qui affecte moins de 25 % de la superficie ou le contour du MH)
- Moyen (altération modérée qui affecte entre 25 et 50 % de la superficie ou le contour du MH)
- Fort (altération sévère qui affecte plus de 50 % de la superficie ou le contour du MH)

Parmi les écosystèmes humides recensés sur le territoire de COBAMIL, 13,4 % étaient affectés par une forte pression anthropique. Les milieux humides sous moyenne pression anthropique constituent 30 % des milieux humides. Les proportions de milieux humides sous faible et aucune pression anthropique représentent un peu plus de la moitié des milieux humides dans la GIEBV des Mille-Îles (35 % et 21,6 % respectivement) et sont situés en grande partie à proximité de milieux naturels. Les activités industrielles, agricoles, résidentielles et commerciales, ainsi que le réseau de transport sont les principaux responsables des pressions (figure 3) exercées sur les milieux humides.



**Figure 1 : Intensité d'impact des pressions anthropiques sur les milieux humides**

### C. LOCALISATION GÉNÉRALE :

La localisation des milieux humides est présentée à la figure 2. Dans les zones humides, le niveau de pression anthropique est illustré dans la figure 3. Les milieux humides d'intérêt métropolitain identifiés par le RCI-2022-96 de la CMM représentent 2,6 % (2879,1 ha) du territoire du COBAMIL (Figure 4). Les milieux naturels d'intérêt sont des milieux présentant une valeur environnementale importante et méritant d'être reconnus pour leurs fonctions et leur fragilité. Ces milieux peuvent être des sites de reproduction, tels que des frayères à poisson, ou des milieux abritant des espèces menacées. Dans une perspective de développement durable, ces milieux contribuent grandement à la qualité de vie du territoire et à la préservation de l'environnement dans le territoire de COBAMIL.

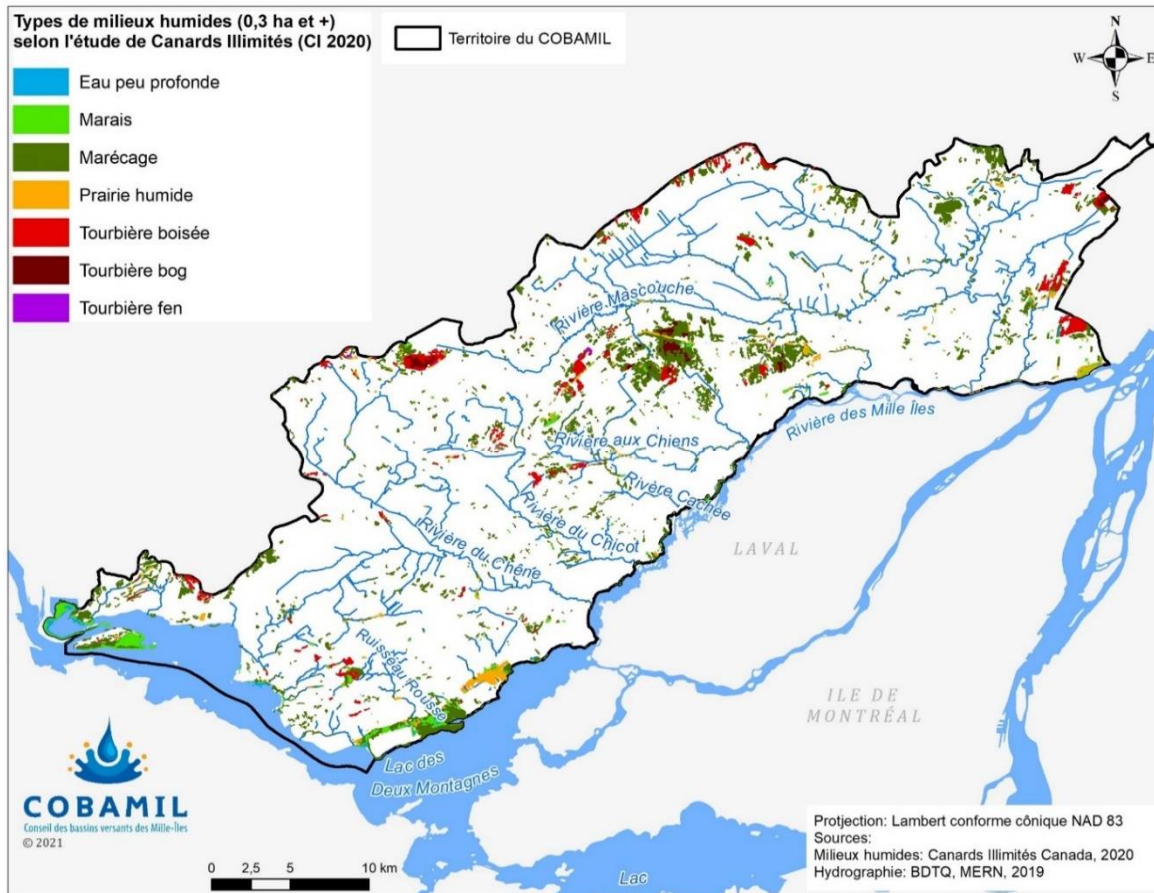


Figure 2 : Types de milieux humides sur le territoire du COBAMIL

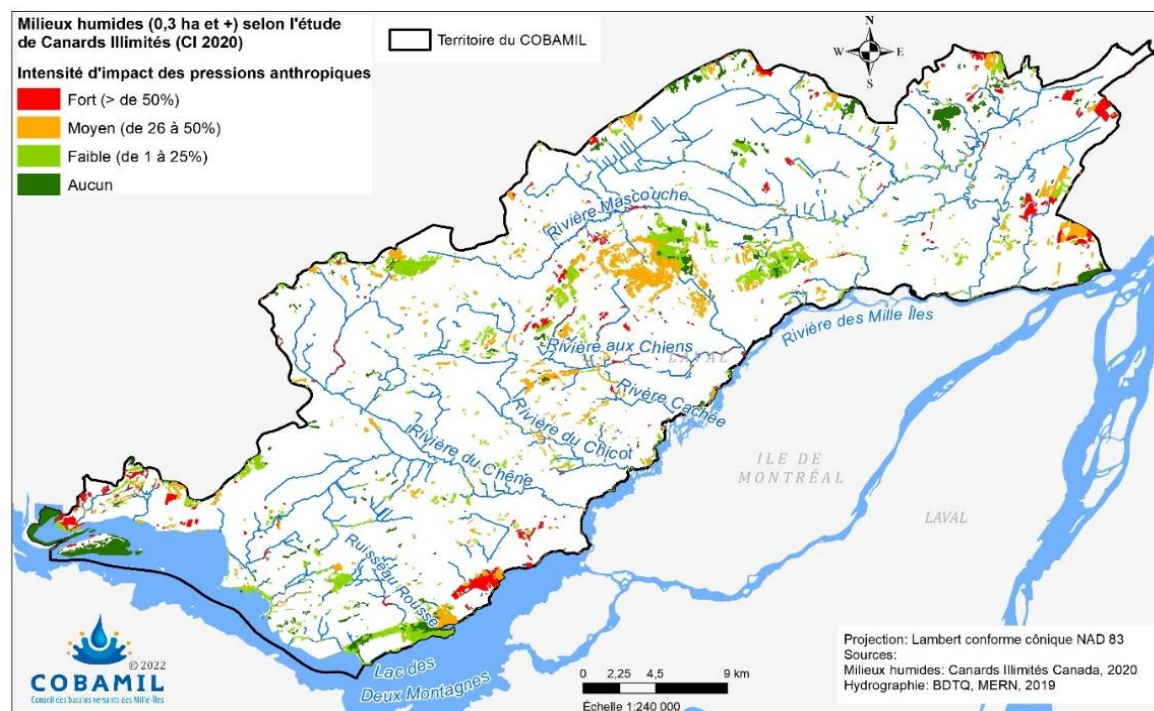
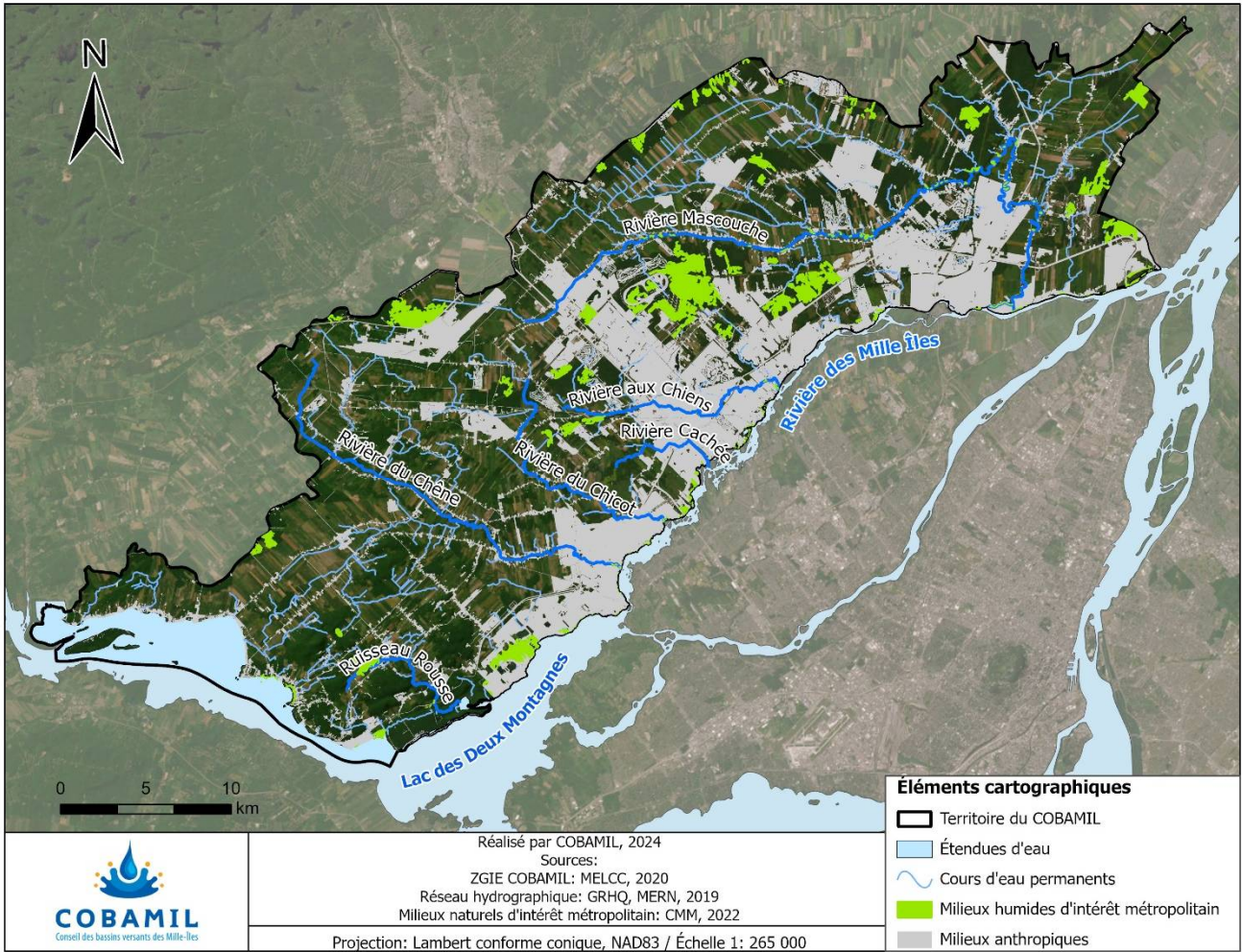


Figure 3 : Intensité d'impact des pressions anthropiques sur les milieux humides dans la GIEBV des Mille-Îles



**Figure 4 : Milieux humides d'intérêt métropolitain sur le territoire de COBAMIL**

## 2. Les problématiques de cette catégorie sont causées par les éléments suivants dans la zone:

La destruction et la dégradation de la qualité des milieux humides et hydriques sont causées par plusieurs facteurs qui réduisent leur superficie, portent atteinte à leur fonction écologique et affectent la qualité de l'eau sur le territoire du COBAMIL, soient :

**L'utilisation du territoire (Tableau 1) :** La cause principale de la destruction et la dégradation des milieux humides et hydriques (MHH) sur le territoire sont les activités anthropiques. Les surfaces anthropiques occupent 25 % du territoire du COBAMIL. Le développement résidentiel, industriel et routier a porté et porte encore atteinte aux MHH. Le drainage des cours d'eau, le remblayage des fossés, l'artificialisation des berges et des zones inondables, la canalisation et la construction de routes sont tous des exemples du développement du territoire ayant un impact sur les écosystèmes humides et hydriques.

**Tableau 1 : L'utilisation du territoire du COBAMIL**

Types de superficie	Pourcentage de superficie
Milieu agricole	36 %
Milieu anthropique	25 %
Milieu boisé	22 %
Friche/arbustif	7 %
Milieu humide	6 %
Eau profonde	4 %
Sol nu	1 %

Les activités agricoles jouent également un rôle important dans la perte de MHH. Le territoire du COBAMIL est composé à 36 % de terres agricoles. Cela entraîne notamment de nombreux drainages, remblayages de milieux humides et riverains et la linéarisation des cours d'eau. Les activités agricoles contribuent aussi à l'apport de sédiments et de produits d'origine agricoles (pesticides, engrais), qui contribuent à modifier localement le potentiel trophique et la turbidité. Cela mène à la dégradation d'écosystèmes essentiels, dont les frayères, et parfois à des efflorescences nuisibles pour les humains.

**Les perceptions négatives et le manque de connaissances :** La méconnaissance de ces écosystèmes et de l'importance de leurs services écologiques est une autre cause importante de la destruction et de la dégradation de ces milieux (Beaulieu et autres, 2010). La reconnaissance des milieux humides comme écosystèmes de valeur est relativement récente. Les milieux humides ont longtemps été considérés comme nuisibles ou, au mieux, comme des espaces sans intérêt. Ces perceptions ont causé leur perte et engendré cette problématique.

**L'introduction d'espèces exotiques envahissantes (EEE) :** L'introduction d'EEE sur le territoire cause aussi la dégradation des MHH. En effet, ces espèces représentent une menace pour l'ensemble des écosystèmes naturels. Les EEE présentes sur le territoire du COBAMIL, notamment le roseau commun et la renouée du Japon, ont un impact néfaste sur les habitats fauniques et floristiques des MHH. Elles engendrent une réduction de la biodiversité, modifient les habitats fauniques et nuisent aux espèces indigènes.

**Les changements climatiques :** Les conséquences des changements climatiques affectent les milieux hydriques en variant les régimes hydrologiques dont le niveau de l'eau sur les berges, en diminuant le taux d'oxygène dans

l'eau et en perturbant leurs services écologiques. Les évènements météorologiques extrêmes plus fréquents dont les sécheresses et les inondations, l'augmentation de la température moyenne et l'augmentation d'espèces exotiques envahissantes accentuent la destruction et la dégradation géographique des espèces végétales et animales dans les MHH. Puis, la perturbation des milieux humides, due aux changements climatiques, aurait comme effet de diminuer la superficie des puits de carbone, et ainsi la capacité d'absorption des GES de ces zones. Dans cette perspective, les MHH sont indispensables pour le bon fonctionnement des écosystèmes puisque ceux-ci atténuent les effets des changements climatiques (MELCCFP, 2023).